

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016.

Le lundi 25 janvier 2016 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le mercredi 20 janvier 2016

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI. Monsieur David BRIANT a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

Après avoir été accueillis, les membres du Conseil municipal donnent leur accord unanime pour que 4 nouveaux points soient abordés en Affaires diverses. A la demande de :

- Monsieur Eric TANGUY : point sur le projet de PLU,
- Monsieur Loïc JEZEQUEL :
 - problème des fuites dans la toiture à la salle omnisports,
 - demande des 4 élus de l'opposition de faire diffuser leur adresse mail dans le BIM toutes les semaines,
- Monsieur le Maire : vote d'un tarif pour l'occupation de la salle Mervent par la MSA.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 21 décembre 2015 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Monsieur Patrick DROUET revient sur les nouvelles orthographes des rues et lieux-dits qui n'ont pas été validées en Conseil municipal. Monsieur le Maire répond que l'Office public de la Langue Bretonne a été contacté pour se pencher sur l'orthographe bretonne de ces noms de rues et lieux-dits, qui seront ensuite étudiés en Commission avant le vote du Conseil municipal.

Madame Morgane LAOT rappelle qu'elle avait évoqué la convention à mettre en place entre la Commune et l'Aber Benoît Handball Club pour les ateliers lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 4 abstentions (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Eric TANGUY), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2015.

2. CREATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU COMPLEXE SPORTIF : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Aujourd'hui, la salle omnisports ne dispose que de deux vestiaires. A certains moments, les samedis après-midi notamment, dans ces deux vestiaires se succèdent plusieurs équipes sportives masculines et féminines de tout âge. Quant au terrain de foot, comme il n'y a que 3 vestiaires, il peut arriver que 2 équipes visiteuses aient à se partager le même vestiaire.

Les travaux prévus consistent en la création de 2 nouveaux vestiaires accolés au complexe sportif et proches des vestiaires du foot afin de mutualiser les équipements entre les différentes équipes sportives : football, handball, badminton, tennis, et au réaménagement de la salle Guenioc avec création d'un club house mutualisé également, et amélioration de son insonorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre (Eric TANGUY), 3 abstentions (Patrick DROUET, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT), autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR pour 2016 à hauteur de 50 %, la subvention du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 20 % et du Conseil Départemental au titre de la dotation équipements sportifs de proximité inscrite au Contrat de Territoire avec la CCPA à hauteur de 10%.

3. EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE GARO ET RUE DE MORGAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public - Extension EP rue du Garo + rue du Morgan.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT PABU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public rue de Garo.....15 000 € HT

⇒ Eclairage Public Rue du Morgan27 000 € HT

Soit un total de.....42 000 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :5 250 €

⇒ Financement de la commune :13 125 € pour l'éclairage public rue de Garo

.....23 625 € pour l'éclairage public rue de Morgan

Soit au total une participation de 36 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de réalisation des travaux EP pour un montant de 42 000 € HT, accepte le plan de financement proposé par le Maire, autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux,

4. ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA 91 SISE RUE DE KERTANGUY

Dans le projet de PLU arrêté en mai 2013, des parcelles avaient été classées en emplacements réservés notamment autour des services techniques et de Roz Avel afin de permettre de futurs aménagements d'intérêt général. Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Gaby MENGANT, propriétaire de l'une de ces parcelles, afin de proposer à la commune de vendre une partie de la parcelle AA 91 lui appartenant. La Commune pourrait ainsi augmenter sa réserve foncière dans le cadre des projets de construction de l'école publique et d'un équipement sportif ou d'une salle d'activités sportives et/ou scolaire...

Une autre parcelle du secteur intéresse également la commune, la parcelle AA 136, car elle permettrait à la Commune de faire une réserve foncière et d'agrandir la surface dédiée pour ces projets de construction de bâtiments publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions (Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Eric TANGUY),

- Décide l'acquisition d'une partie de la parcelle AA 91 jusqu'au droit de l'alignement avec le bâtiment des services techniques communaux appartenant à Monsieur Gaby MENGANT au prix de 46,43 € le m²,
- Décide que les frais d'établissement du document du géomètre et les frais d'acte seront pris en charge par la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes établis par le notaire, les documents des géomètres et toutes les pièces administratives nécessaires pour l'achat d'une partie de la parcelle AA 91 par la Commune.

5. REGULARISATION ALIGNEMENT PARCELLE AI 214

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de régulariser l'emprise rue du Château d'Eau, section AI 214, appartenant à Monsieur et Madame LE BOLLOC'H en bordure de la voie communale jouxtant leur propriété (cession : 33 m² pour 1 € le m²).

Accord unanime du Conseil municipal pour l'achat de cette parcelle, pour la prise en charge par la Commune des frais (géomètre, notaire).

6. BUDGET COMMUNE ET CAMPING 2016 : INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Accord unanime du Conseil municipal pour l'ouverture de crédits à hauteur de :

- 8 000 € au compte 2188 à la section investissement du Budget Communal 2016 pour l'achat de ganivelles conformément au devis MOBEXTAN que Monsieur le Maire propose de valider,
- 6 240 € au compte 2031 à la section investissement du Budget Camping 2016 pour la réalisation de l'avant-projet détaillé dans le cadre de l'étude de faisabilité et de conception d'un programme d'aménagement au camping de l'Aber Benoît. Pour cette étude, un devis a été signé en 2013 pour un montant de 26 228,28 € TTC. Les phases 1 (analyse diagnostic), 2 (esquisses) et 3 (avant-projet sommaire) ont déjà été réalisés en 2013 et 2014.

7. AFFAIRES DIVERSES

AVANCEE DU PROJET DE PLU

Monsieur Eric TANGUY souhaite informer que s'est tenue l'après-midi même à Plouvien une réunion à destination des élus de la CCPA, à laquelle cinq membres de la Commission Urbanisme ont assisté. Cette réunion sur la loi Littoral, animée par le cabinet d'avocats brestois LGP et le service intercommunautaire d'instruction des Autorisations du Droits des Sols (ADS), a permis d'obtenir des informations complémentaires. Aussi, Monsieur TANGUY demande que soit organisée une réunion avec les services de l'Etat. Monsieur André BEGOC, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, rappelle aujourd'hui les difficultés des élus à défendre les intérêts de la Commune, la constructibilité de certains terrains tout en étant en accord avec l'application de la loi Littoral.

FUITES DANS LA TOITURE DE LA SALLE OMNISPORTS

Monsieur Loïc JEZEQUEL demande où en est le dossier sur le problème ancien et récurrent d'infiltrations lors de pluies à la salle omnisports. Monsieur le Maire rappelle les nombreuses interventions par plusieurs entreprises qui ont été réalisées et les dépenses engagées pour la toiture de la salle. En tant que délégués titulaires, Monsieur le Maire et Monsieur Alain DUCEUX, Conseiller délégué aux Réseaux, ont assisté en fin de journée à une réunion du comité territorial du SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère) au cours de laquelle la nouvelle politique d'investissement du SDEF a été présentée. Dans le cadre de la transition énergétique, le SDEF relance son projet « photovoltaïque ». Ainsi, le projet de poses de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle omnisports peut être de nouveau envisagé. Le SDEF prendrait alors à sa charge une partie des travaux de réfection de la toiture.

ADRESSE MAIL DES ELUS DE L'OPPOSITION

Monsieur Loïc JEZEQUEL souhaite connaître les raisons pour lesquelles la parution hebdomadaire dans le BIM de l'adresse mail créée par les 4 élus de l'opposition a été refusée. Madame Mariette GELEBART, Adjointe au Maire déléguée à la Communication, précise que le bulletin municipal est un bulletin pour des informations à caractère officiel ou des informations sur les activités sociales, culturelles, économiques courantes de la commune.

TARIFICATION OCCUPATION SALLE MERVENT PAR LA MSA

Monsieur le Maire fait part de la demande de la MSA de pouvoir occuper la salle Mervent à l'espace Roz Avel afin d'organiser des permanences MSA du 25 février au 31 mars de 8h30 à 16h30/17h. Ces permanences ont pour objectif réaliser des actions de prévention à destination des ressortissants de la MSA souffrant d'une pathologie cardio-vasculaire et habitant sur le canton de Ploudalmézeau. Monsieur le Maire propose que le coût de cette occupation soit facturé 350 € qui sera reversé au budget CCAS 2016. Accord unanime du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce que la commune a obtenu la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries dans la nuit des 12 au 13 août 2015.

Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, annonce la signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Monsieur le Maire informe que le marché des assurances (dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique, flotte automobile, garantie statutaire) a fait l'objet d'une mise en concurrence en association avec la Commune de LAMPAUL-PLOUDALMEZAU. C'est la compagnie GROUPAMA qui a obtenu le marché pour les 3 lots.

Somme payée en 2015 au titre des assurances = 32 740,32 €

Offre retenue pour 2016 dans le cadre du groupement de commande = 22 723,52 €